



**COMMUNE DE SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE –
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUIN 2021

(en application de l’article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L’an deux mil vingt et un et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers

En exercice : **27**
Présents : **26**
Représentés : **0**
Absent : **1**
Votants : **26**

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie AMMIRATI, Madame Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Fabienne MANZONE et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Yohann TANGUY, Romain GAZIELLO, Adrien VIVES, Marc VAN WAYENBERGE, François FERRY, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC et Marc ERETEO et Mesdames Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Valérie PELLERIN, Madame Isabelle PIANA, Sophie VILLEVAL, Angélique CHATAIN, Michèle OTTOMBRE-BORSONI et Claudette GALLET.

ABSENTE : Madame Alexandra MARENGO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Romain GAZIELLO.

Monsieur Romain GAZIELLO, en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance.

Il procède à l’appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

- Décision du Maire n°14/2021 : Construction d’un équipement polyvalent BATIPOLY – Marchés de travaux - attribution.
- Décision du Maire n°15/2021 : Fournitures de bureau, de papier reprographie et de fournitures scolaires – Marchés de fournitures - attribution.
- Décision du Maire n°16/2021 : Construction d’un équipement polyvalent BATIPOLY – Marchés d’assurances - attribution.
- Décision du Maire n°17/2021 : Convention d’accueil de gardes spéciaux forestiers du Parc Naturel Régional des Préalpes d’Azur.
- Décision du Maire n°18/2021 : Construction d’un équipement polyvalent Centre Culturel de la démocratie participative – Modification du plan de financement.
- Décision du Maire n°19/2021 : Convention communale de coordination entre la gendarmerie nationale et la police municipale de la commune.
- Décision du Maire n°20/2021 : Vente mobilier de bureau
- Décision du Maire n°21/2021 : Construction d’un équipement polyvalent BATIPOLY – Marchés de travaux – attribution du lot 11 métallerie– modification .

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 est adopté à l’unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. Construction d'un Centre culturel, lieu de la démocratie participative – Mise à jour du plan de financement prévisionnel – Subvention DRAC PACA.

SECURITE

2. Convention de prêt de matériel lecteur de vitesse avec la commune de Le Tignet - modification.
3. Mise en place convention de formation en maniement des armes à titre onéreux entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

INTERCOMMUNALITE

4. SIVU de la Haute Siagne – Dissolution – Reprise des compétences.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

5. Démocratie participative – Modification composition des instances de démocratie participative.

ASSOCIATIONS

6. Société de chasse de Saint-Cézaire-sur-Siagne – Traitement des déchets issus de la chasse – Mise à disposition d'un terrain.
7. Convention de partenariat avec le « Club photo » pour la réalisation de prises de vues sur toutes les manifestations du village.

AFFAIRES DIVERSES

- Compte-rendu d'activité de concession 2020 GRDF.

DELIBERATION n° 1 : Construction d'un centre culturel, lieu de démocratie participative – Mise à jour du plan de financement prévisionnel – Subvention DRAC PACA.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

DELIBERATION n° 2 : Convention de prêt de matériel lecteur de vitesse avec la commune de Le Tignet - modification.

RAPPORTEUR : Marie AMMIRATI, adjointe au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'intégration de la commune de Spéracèdes dans la convention de mutualisation,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention et la mettre en œuvre.

DELIBERATION n° 3 : Mise en place convention de formation en maniement des armes à titre onéreux entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

RAPPORTEUR : Marie AMMIRATI, adjointe au maire.

- **D'APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de convention de formation en maniement des armes à titre onéreux entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et la commune de de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

DELIBERATION n° 4 : SIIVU de la Haute Siagne – Dissolution – Reprise des compétences.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la reprise des deux compétences restantes exercées par le SIIVU, à savoir :
 - « Gestion du Patrimoine historique, culturel et religieux »
 - « Gestion des berges de la haute Siagne »

DELIBERATION n° 5 : Démocratie participative – Modification composition des instances de démocratie participative.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'introduction de cette variable d'ajustement dans la composition de l'assemblée des citoyens, de la Commission d'Ethique et du Comité des Sages,
- **DE MODIFIER** la charte de la démocratie participative en conséquence.

DELIBERATION n° 6 : Société de chasse de Saint-Cézaire-sur-Siagne – Traitement des déchets issus de la chasse – Mise à disposition d'un terrain.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, adjoint au maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le principe de cette installation d'une fosse d'enfouissement sur le territoire communal,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer et signer une déclaration préalable,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention et tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

DELIBERATION n° 7 : Convention de partenariat avec le « Club photo » pour la réalisation de prises de vues sur toutes les manifestations du village.

RAPPORTEUR : Pierre LARA, adjoint au maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le principe de ce partenariat,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et la mettre en œuvre.

AFFAIRES DIVERSES

- Information sur le compte-rendu annuel d'activité 2020 de GRDF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45 .

Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

